

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
CHARGE DE L'INDUSTRIE

DIRECTION DE L'ECONOMIE ET DU PLAN

LES ACTIVITES DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU COMESA SUR LE CORRIDOR ROUTIER DJIBOUTI-ETHIOPIE



RAPPORT ANNUEL
2020

SOMMAIRE

Introduction	4
1/ Fonctionnement du régime d'assurance automobile du Comesa.....	8
2/ Les activités du Bureau de la carte jaune de Djibouti en 2020.....	11
3/ La cartographie des accidents des véhicules en transit.....	17
4/ Les activités du Bureau d’Ethiopie en 2020	20
5/ Les activités des autres Bureaux nationaux.....	24
6/ Les remboursements des sinistres carte jaune en 2020.....	25



Pays et organismes membres du système de l'assurance automobile du Comesa (carte jaune) :

Burundi

Congo (RD)

Djibouti

Ethiopie

Erythrée

Kenya

Malawi

Rwanda

Soudan

Tanzanie

Ouganda

Zambie

Zimbabwe

Secrétariat du Comesa

Société de réassurance du Comesa, Zep Re.

Le secteur du transport et de la logistique constitue le moteur de l'économie nationale et représente environ le quart du PIB national. Il repose sur les nombreuses infrastructures portuaires réalisées pour positionner Djibouti comme un hub logistique multimodal régional.

Les autres maillons de la chaîne de transport comme le transport terrestre ou ferroviaire sont des éléments complémentaires essentiels de la compétitivité de ces ports et de la performance logistique des corridors routiers notamment dans l'acheminement du transit éthiopien qui représente 80% du trafic des marchandises traitées par les ports de Djibouti.

Malgré le développement continu du fret ferroviaire depuis 2018, le camionnage draine encore une grande partie du commerce extérieur éthiopien transitant par Djibouti.

Ainsi, en 2020, le corridor routier a enregistré 387 588 mouvements des camions éthiopiens contre 397 442 mouvements en 2019, soit une légère baisse des activités de 2,5% due principalement au conflit interne éthiopien du second semestre 2020.

C'est pour gérer les risques automobiles liés à cet intense transit routier que le gouvernement djiboutien a décidé en 2003 de mettre en œuvre le système d'assurance régionale du Comesa ou carte jaune établi en 1986 par les pays membres du marché commun de l'Afrique orientale et australe.

Depuis donc 18 ans, la carte jaune prend en charge les nombreux accidents matériels et/ou corporels survenant sur le corridor Djibouti-Ethiopie et indemnise les victimes ou leurs ayants droit pour garantir la fluidité et la sécurité du transit compte tenu de l'impact de toute immobilisation du véhicule sur le coût du transport.

Elle contribue ainsi à la facilitation du transport transfrontalier intra Comesa et au développement du commerce régional et constitue à ce titre un instrument de renforcement de la compétitivité des réseaux de transport et de la chaîne de valeur liant le transport maritime et terrestre.

Le rôle vital de ce type d'assurance régionale dans la circulation des biens et des personnes est d'ailleurs reconnu par la plupart des regroupements économiques à l'instar des pays européens et riverains de la Méditerranée, la communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ou la communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) qui appliquent dans leur espace respectivement la carte verte, la carte brune et la carte rose.

Les États membres participent à titre principal au système mais ce sont les compagnies d'assurance qui à titre subsidiaire, sont en charge des activités de souscription et de sinistres.

La carte jaune comme les mécanismes similaires des autres communautés permet donc à tout automobiliste de bénéficier d'une couverture valable dans tout l'espace Comesa pour les conséquences financières de sa responsabilité civile automobile.

Sur le corridor routier Djibouti Ethiopie, elle a couvert 387 588 mouvements de véhicules éthiopiens et 992 véhicules Djiboutiens en 2020 contre 397 502 mouvements de véhicules éthiopiens et 1075 véhicules Djiboutiens en 2019.

Au cours des trois dernières années, les chiffres cumulés des risques assurés s'élevaient à 1 172 228 mouvements de véhicules éthiopiens et 3105 véhicules Djiboutiens.

En termes de sinistralité, le nombre des accidents impliquant des véhicules éthiopiens a continué de baisser pour la quatrième année consécutive à 201 contre 226 en 2019, 287 en 2018 et 354 en 2017.

Les dommages matériels sont prépondérants soit 82% des accidents mais le nombre des accidents exclusivement corporels (piétons) est en forte hausse de 64% passant de 11 accidents à 18 entre 2019 et 2020.

Par rapport à l'ensemble des accidents corporels (piétons et passagers), le nombre de décès diminue de 71% à 7 décès contre 24 en 2019 et les blessés se chiffrent à 44 contre 48 une année auparavant.

Le montant des dommages payés en 2020 par le Bureau de la carte jaune de Djibouti au titre des accidents survenus à Djibouti, s'élève à 97,4 millions de FD en baisse de 25,9% et les sinistres en suspens sont en hausse de 2% à 599 millions de FD.

Concernant les accidents des véhicules Djiboutiens en Ethiopie en 2020, ils sont au nombre de 4 en recul de 63,6% par rapport aux 11 accidents survenus en 2019.

Les paiements effectués au titre de ces accidents se sont accrus de 79,7% à 15,4 millions de FD contre 8,5 millions de FD en 2019 mais le montant des sinistres en suspens recule de 77% à 18 millions de FD à fin 2020 contre 79,7 millions de FD une année auparavant.

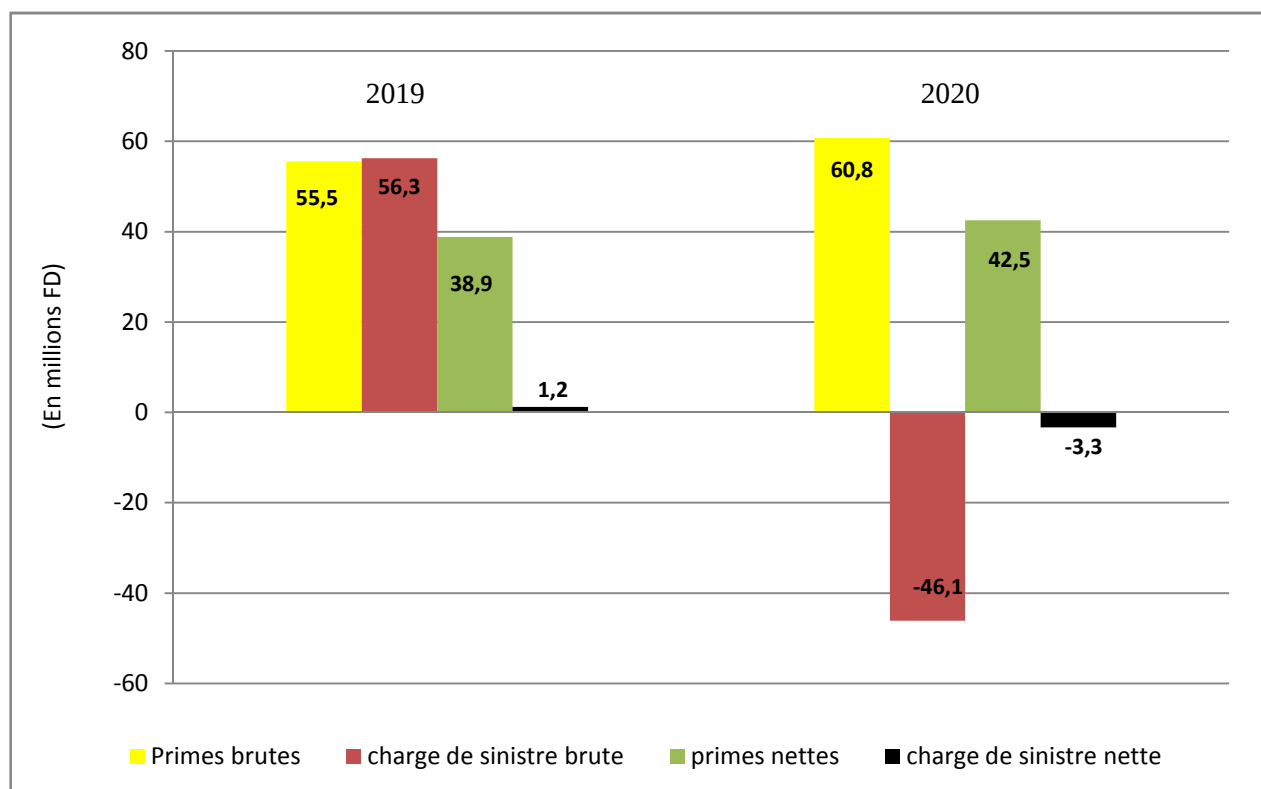
Sur l'ensemble des corridors routiers des pays du Comesa, entre juillet 2019 et juin 2020, le nombre des accidents pris en charge par la carte jaune étaient de 967 en hausse de 10,6% en glissement annuel et se répartissaient principalement entre la RD Congo(398), Djibouti (233) et le Rwanda (120) soit respectivement 41%, 24% et 12% du total des sinistres enregistrés pendant cette période.

La République de Djibouti est donc l'un des plus grands utilisateurs du système d'assurance régionale en terme de gestion des sinistres en raison de l'important trafic routier éthiopien sur son territoire et des accidents y afférents.

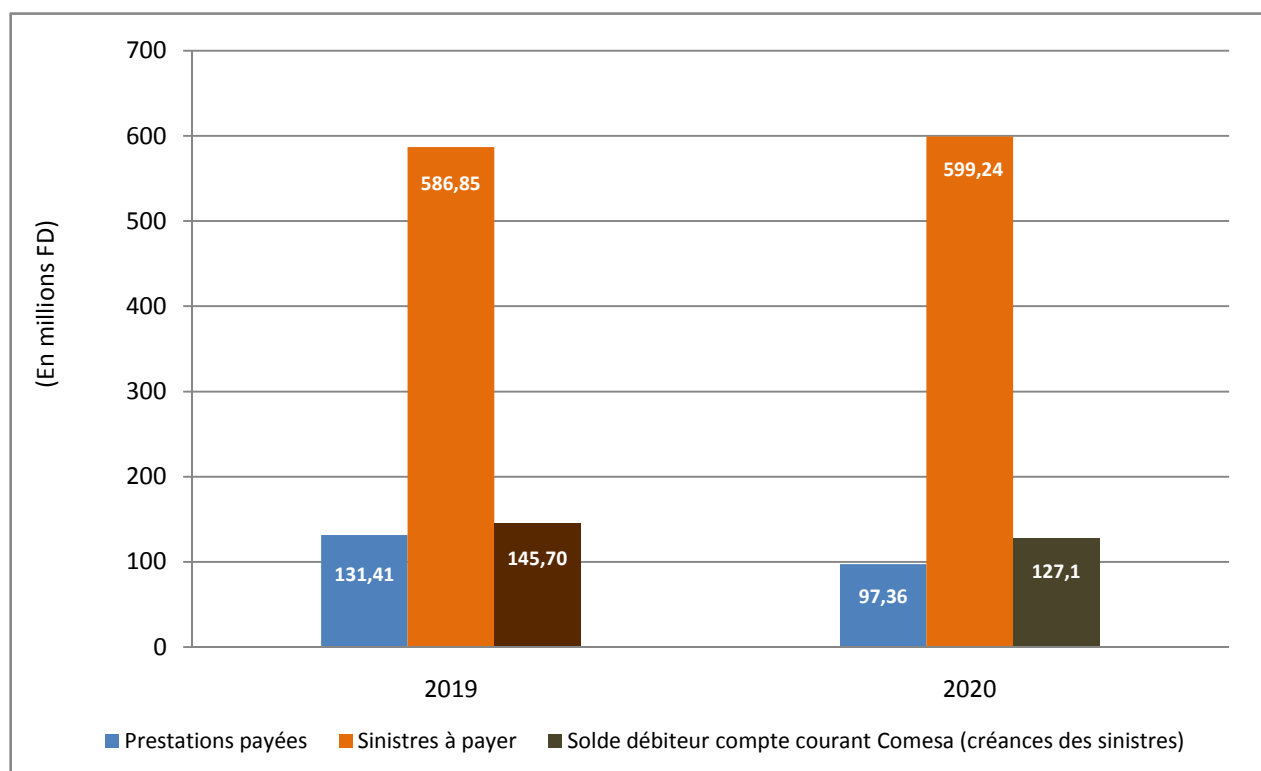
Pour les émissions des primes, les retombées sont minimales pour le Bureau de Djibouti qui n'a collecté que 2 % du volume global des primes de la carte jaune en 2020 soit 254 831USD puisque le transit est essentiellement acheminé par des véhicules éthiopiens assurés donc par le Bureau de la carte jaune d'Ethiopie.

Les primes se répartissent principalement entre le Kenya, la Tanzanie, la Zambie, l'Ouganda et l'Ethiopie à concurrence respectivement de 28%, 27%, 13%, 9% et 7% de la production totale.

Principaux indicateurs du Bureau de Djibouti comme Emetteur des cartes jaunes



Principaux indicateurs du Bureau de Djibouti comme Gestionnaire des accidents des véhicules éthiopiens



1/ FONCTIONNEMENT DU REGIME D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU COMESA

Plusieurs textes organisent le fonctionnement de l'assurance responsabilité civile automobile du Comesa.

1-1/ Le cadre juridique de la carte jaune

Le texte fondateur est le protocole portant création d'un régime d'assurance automobile régionale pour le transport transfrontalier qui figurait à l'annexe XIV du traité de la ZEP (actuellement annexe II du traité du Comesa) et signé par les chefs d'Etat des pays du Comesa le 3 décembre 1986 à Addis Ababa, Ethiopie.

La carte jaune Comesa est aussi régie par un accord inter bureaux, un manuel des procédures et des règlements relatifs au Pool de réassurance, au conseil des bureaux et au comité de gestion.

Au niveau national, c'est le décret 2002-0136/PR/MEF du 7 juillet 2002 qui a introduit ce système sur le territoire national et confia la gestion du bureau national de la carte jaune aux sociétés d'assurance de la place via le Pool TPV.

L'arrêté n°2005-0773 du 14 décembre 2005 précisa par la suite le fonctionnement et l'organisation de ce bureau avec notamment la création d'un Secrétariat exécutif composé des représentants des sociétés d'assurance et de l'autorité de tutelle.

1-2/ Objet de la garantie de la carte jaune

La carte jaune Comesa couvre les accidents de la route causés par un automobiliste dans un autre pays membre selon la législation en vigueur dans ce pays.

Elle vaut donc attestation d'assurance sur le territoire des autres pays membres avec les avantages suivants :

- Suppression de l'assurance frontière, c'est à dire l'achat d'une assurance à la frontière de chaque pays. Chaque résident souscrit dans son pays, une assurance automobile internationale valable dans les autres pays du Comesa.
- Faciliter la circulation des biens et des personnes et donc le commerce régional.

1-3/ Gouvernance de la carte jaune

Chaque pays établit un bureau national de la carte jaune pour gérer les opérations liées à cette assurance régionale.

Le décret 2002-0136/PR/MEF du 7 juillet 2002 a désigné l'organisme d'assurance des véhicules de transport en commun Pool TPV, comme Bureau de la carte jaune Comesa à Djibouti.

1-3-1/Les attributions du Bureau National

Le système de la carte jaune fonctionne par le biais d'un réseau des Bureaux Nationaux répartis dans les pays membres.

Il existe actuellement 13 bureaux nationaux et plus de 150 compagnies d'assurance impliqués dans les opérations de la carte jaune.

Chaque bureau national et les sociétés membres ont les deux missions suivantes :

- ❖ Délivrer des cartes d'assurance Comesa aux automobilistes se rendant dans les pays membres;
- ❖ Indemniser les accidents de circulation pour le compte des autres bureaux;

1-3-2/Le Conseil des Bureaux

C'est l'instance suprême de décision du système de la carte jaune Comesa. Il siège une fois par an et réunit tous les bureaux nationaux pour examiner les activités des bureaux nationaux, les comptes du pool de réassurance, les rapports du comité de gestion, le budget du secrétariat de la carte jaune et désigner les membres du comité de gestion.

1-3-3/Le comité de gestion MC

Il comprend cinq représentants des bureaux nationaux désignés par le conseil des bureaux pour une durée de 2 ans.

Il se réunit au moins deux fois par an pour suivre la gestion technique et financière du régime.

1-3-4/ Le Pool de réassurance

Il a pour mission de rembourser les bureaux nationaux qui ont pris en charge les accidents causés par les véhicules en transit sur leur territoire.

C'est un mécanisme qui garantit le bon fonctionnement du système en facilitant le règlement des créances entre les bureaux nationaux et par conséquent l'indemnisation des victimes des accidents du transit.

La viabilité et le développement de la carte jaune reposent donc sur ce programme de réassurance qui est une spécificité de l'assurance automobile du comesa et qui fait défaut aux autres assurances régionales du continent africain comme la carte brune ou la carte rose qui éprouvent de ce fait des grandes difficultés dans le règlement des sinistres transfrontaliers.

2/ LES ACTIVITES DU BUREAU DE LA CARTE JAUNE DE DJIBOUTI EN 2020

Le Bureau de Djibouti délivre des cartes jaunes aux automobilistes résidant à Djibouti et qui se rendent dans un autre pays du Comesa. Il indemnise aussi les victimes des accidents causés par les véhicules en transit sur le territoire national.

2-1/Le chiffre d'affaires du Bureau de Djibouti

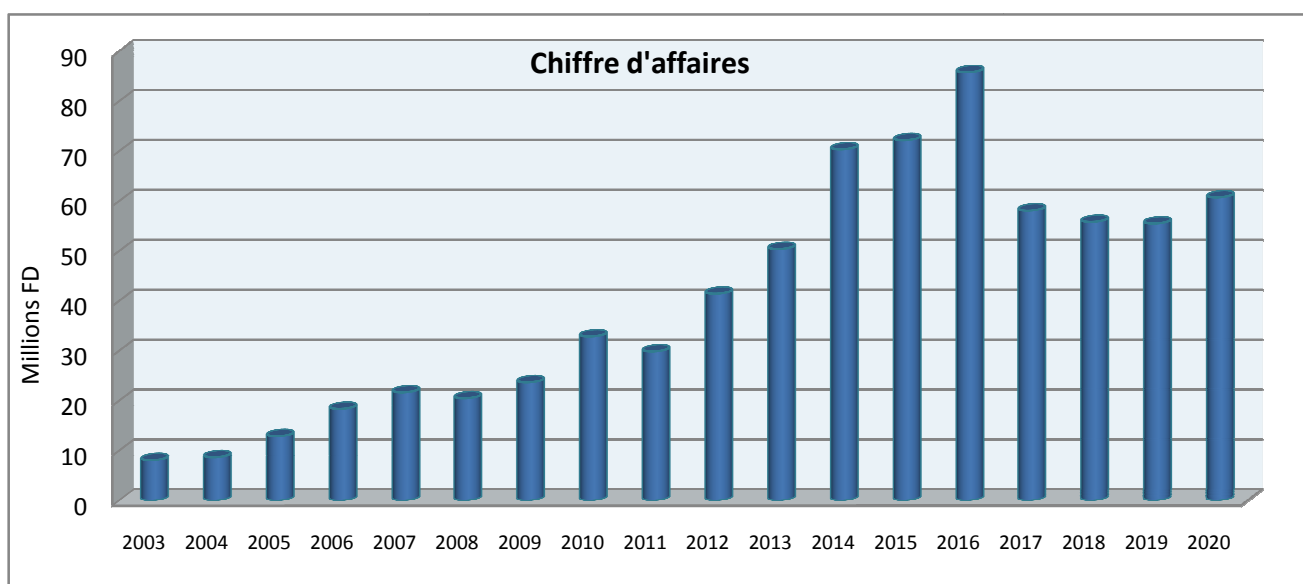
Le chiffre d'affaires du Bureau de Djibouti a progressé de 9,4% à 60,7 millions de FD contre 55,5 millions de FD en 2019. Cette croissance est principalement due à la hausse des émissions de plus de 6 mois. Les souscriptions de moins d'un mois chutent de 63,8%.

La production de l'exercice 2020 se répartit comme suit selon la durée de la garantie:

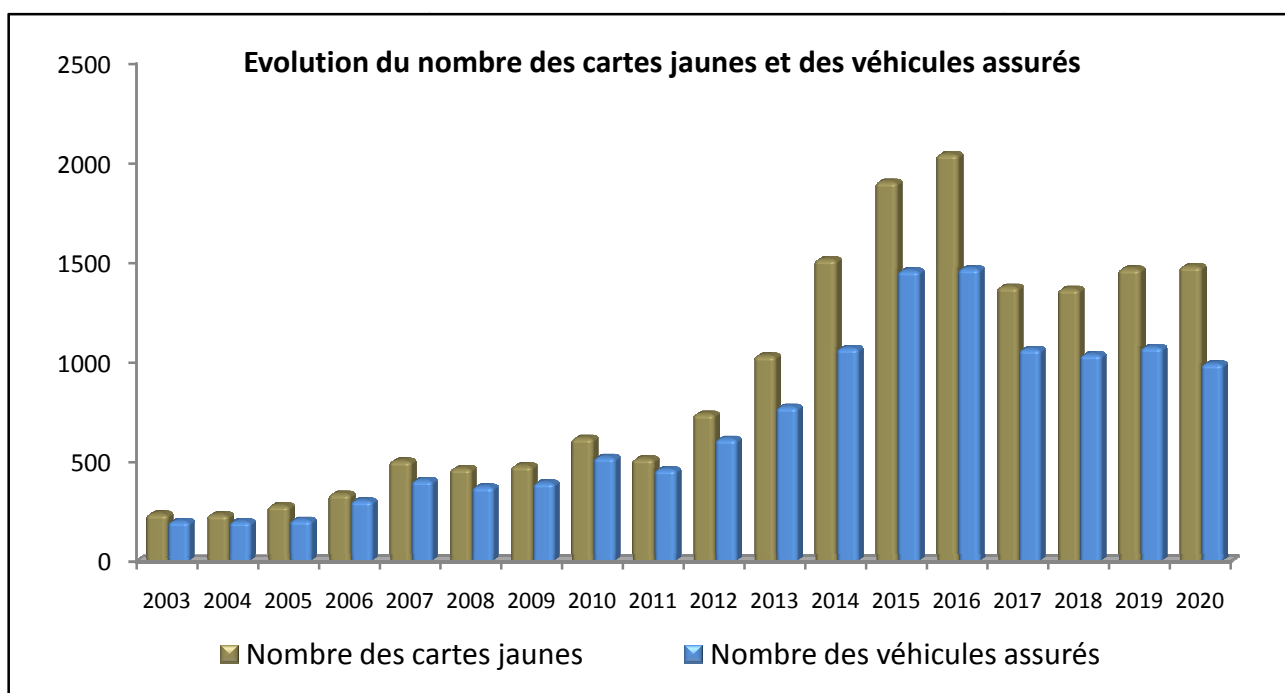
	Période de garantie					Total
	Annuelle	[6 mois -12 mois]	[3 mois -6 mois]	[1 mois -3 mois]	Moins de 1 mois	
2016	52 169 340	12 428 412	11 851 619	5 516 532	3 840 014	85 805 917
2017	31 771 225	7 842 149	9 402 580	6 108 584	2 987 174	58 111 712
2018	35 141 505	8 932 740	7 664 485	2 937 137	1 170 330	55 846 197
2019	31 347 433	9 253 993	9 181 692	3 928 536	1 813 586	55 525 240
2020	34 192 508	13 872 772	7 578 162	4 449 922	656 519	60 749 883
Variation 2020/2019	9,1%	49,9%	-17,5%	13,3%	-63,8%	9,4%

Au cours de cet exercice, le nombre de cartes jaunes émises augmente légèrement de 0,8% malgré un recul de 7,7% du volume des véhicules assurés.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Var 18/19	Var 19/20
Chiffre d'affaires (millions FD)	41,46	50,42	70,38	72,23	85,81	58,11	55,85	55,53	60,75	-0,6%	9,4%
Nombre des Cartes Jaunes émises	740	1 032	1 516	1 906	2 044	1 378	1 367	1 469	1 481	7,5%	0,8%
Nombre des véhicules assurés	614	775	1 070	1 459	1 470	1 065	1 038	1 075	992	3,6%	-7,7%



	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Var 18/19	Var 19/20
Nombre des véhicules professionnels	588	889	1 266	1259	882	919	948	920	3,2%	-2,95%
Nombre des véhicules de tourisme	187	181	193	211	183	119	127	72	6,7%	-39,5%
TOTAL	775	1 070	1 459	1 470	1 065	1038	1075	992	3,6%	-7,7%



2-2/ La sinistralité du Bureau de Djibouti

La sinistralité désigne la charge de sinistres par rapport au chiffre d'affaires.

En 2020, le nombre des accidents causés par les automobilistes Djiboutiens en Ethiopie et pris en charge par le bureau de Djibouti, ont fortement baissé de 63,6% passant de 11 accidents en 2019 à 4 accidents en 2020.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total 2003- 2020	Var 19/18	Var 20/19
Nombre des sinistres survenus	7	12	12	13	19	20	29	6	11	4	184	83,3%	-63,6%

Malgré une importante augmentation de 80% du montant des sinistres payés en 2020 à 15,3 millions de FD contre 8,5 millions de FD en 2019, la charge de sinistre est négative à 46 millions de FD suite au boni de liquidation enregistré sur un dossier provisionné à 50 millions de FD en 2019 et réglé pour 14 millions de FD en 2020.

Après application de la réassurance, le bureau de Djibouti supporte des paiements de 2,3 millions de FD et une provision pour suspens de 17 millions de FD en baisse de 5,5 millions de FD par rapport à celle constituée à la fin de l'exercice précédent soit une charge de sinistre nette négative de 3 millions de FD.

En brut de réassurance comme en net, la sinistralité du bureau de Djibouti en 2020 est satisfaisante respectivement à -78% et -7,6% en raison de l'évolution à la baisse des provisions de sinistres entre 2019 et 2020.

Sinistralité brute de réassurance

	En millions de FD						
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Sinistres réglés	4,87	5,07	19,41	22,63	7,67	8,54	15,34
Sinistres en suspens au 31/12/n	35,64	34,58	41,49	28,60	31,94	79,66	18,24
Sinistres en suspens au 31/12/n-1	37,49	35,64	34,58	41,49	28,60	31,94	79,66
Charge des sinistres (S)	3,02	4,01	26,32	9,74	11,01	56,26	-46,08
Primes émises	70,38	72,23	85,81	58,10	55,85	55,53	60,75
Provision des risques en cours en début de période	18,15	25,33	26,00	30,89	20,91	20,10	19,99
Provision des risques en cours en fin de période	25,33	26,00	30,89	20,91	20,10	19,99	21,87
Primes acquises (P)	63,20	71,56	80,92	68,08	56,66	55,64	58,87
S/P	4,78%	5,60%	32,50%	14,30%	19,44%	101%	-78,3%

Sinistralité nette de réassurance :

En millions de FD

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Sinistres réglés	2,06	5,07	4,94	3,99	1,17	2,56	2,33
Sinistres en suspens au 31/12/n	25,26	19,20	24,33	23,75	23,95	22,63	17,16
Sinistres en suspens au 31/12/n-1	18,85	25,26	19,20	24,33	23,75	23,95	22,63
Charge des sinistres (S)	8,47	-0,99	10,07	3,41	1,37	1,24	-3,14
Primes émises	49,27	50,56	60,10	40,67	39,10	38,87	42,53
Provision des risques en cours en début de période	12,70	17,74	18,20	21,60	14,64	14,07	13,99
Provision des risques en cours en fin de période	17,74	18,20	21,60	14,64	14,07	13,99	15,31
Primes acquises (P)	44,23	50,10	56,70	47,63	39,66	38,95	41,21
S/P	19,15%	-1,97%	17,76%	7,16%	3,45%	3,18%	- 7,6%

2-3/ La gestion des accidents causés par les véhicules éthiopiens

Le Bureau de Djibouti indemnise les victimes des accidents causés par les véhicules éthiopiens sur le territoire national et ce pour le compte du Bureau éthiopien.

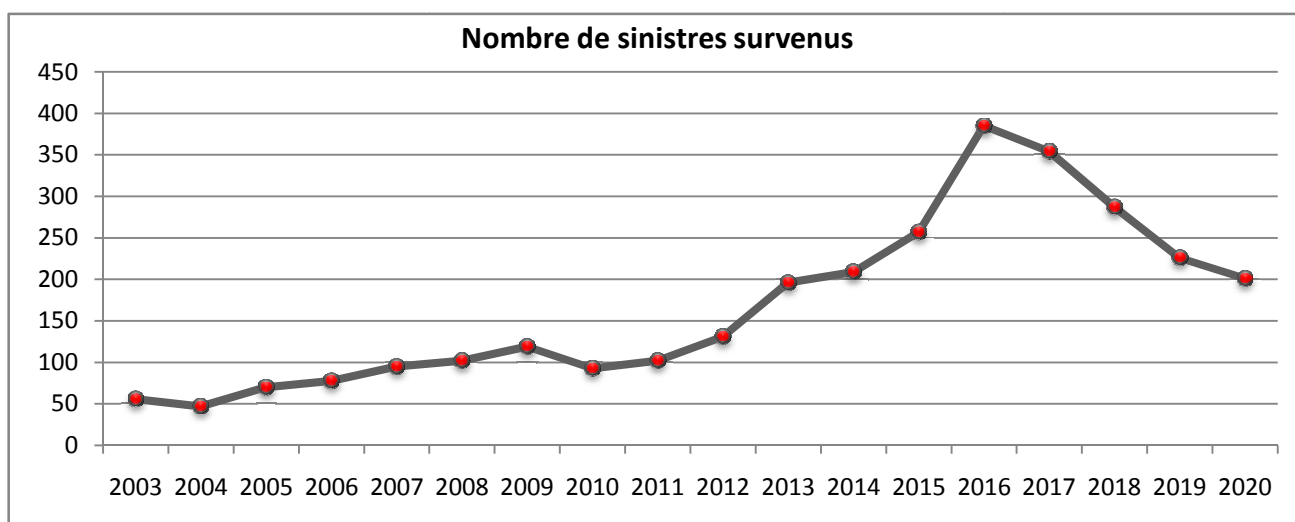
En 2020, ce sont 201 accidents qui ont été enregistrés en baisse de 11% par rapport aux 226 de l'année 2019.

Ce sont principalement des dommages exclusivement matériels à 82% mais les accidents exclusivement corporels (piétons) au nombre de 18 ont augmenté de 63,6%.

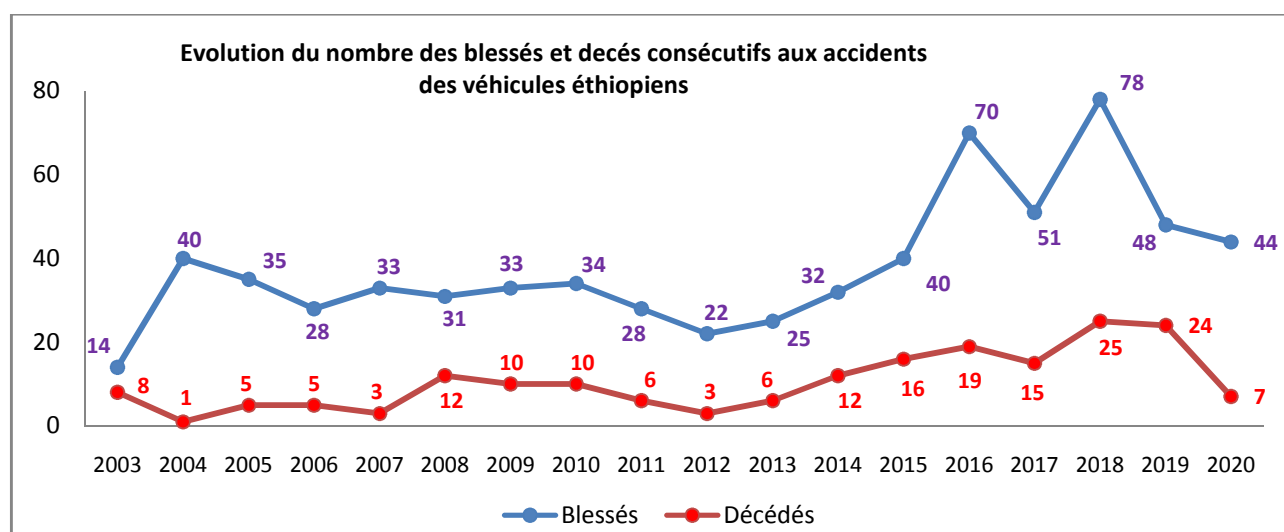
Le nombre des blessés(44) comme des décès(7) reculent respectivement de 8% et de 71% entre 2019 et 2020.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Var 20/19	TOTAL 2003- 2020
Nombre d'accidents déclarés	70	78	95	102	119	93	102	131	196	209	257	385	354	287	226	201	-11%	3 008

Nature des accidents	Nombre des sinistres								Variation 2020/2019
	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	
Matériels	169	190	220	337	322	236	186	165	-11,3%
Matériels/ Corporels	12	7	17	26	12	30	29	18	-37,9%
Exclusivement Corporels	15	12	20	22	20	21	11	18	63,6%
Total	196	209	257	385	354	287	226	201	-11%



	Nombre de victimes														Var 20/19	TOTAL 2003-2020
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020		
Blessés	33	31	33	34	28	22	25	32	40	70	51	78	48	44	-8,30%	686
Décès	3	12	10	10	6	3	6	12	16	19	15	25	24	7	-71%	187



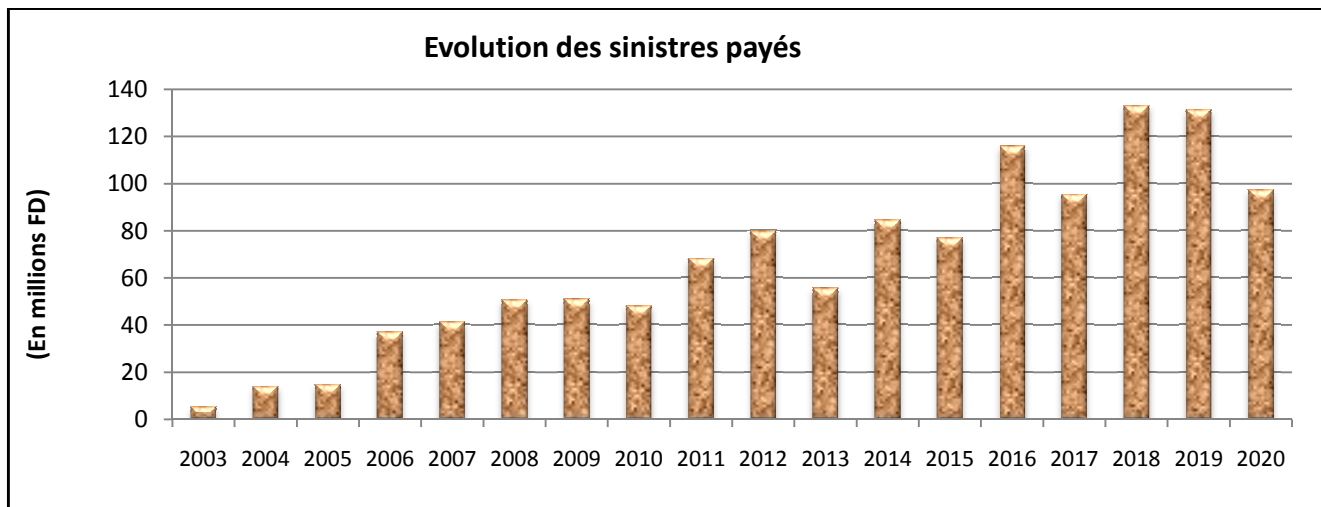
Les prestations de sinistres versées aux victimes s'élèvent à 97,4 millions de FD en baisse de 26% par rapport aux 131,4 millions de FD payés en 2019.

A fin 2020, les sinistres en suspens augmentent légèrement de 2% à 599 millions de FD.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Var 2019/2018	Var 2020/2019
Nombre des sinistres payés	61	68	88	94	98	168	170	176	159	127	-9,6%	-20,1%

En millions de FD

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Var 19/18	Var 20/19
Sinistres payés	84,58	77,06	116,04	95,53	132,66	131,41	97,36	-0,9%	-25,9%
Provision des sinistres à l'ouverture de l'exercice	567,3	574,34	423,57	576,93	600,23	591,66	586,85	-1,4%	-0,8%
Provision des sinistres à la clôture de l'exercice	574,34	423,57	576,93	600,23	591,66	586,85	599,24	-0,8%	2,1%
Dotation de l'exercice	7,04	-150,77	153,36	23,3	-8,57	-4,81	12,39	-43,8%	357,6%
Charge de sinistre	91,62	-74,09	268,58	118,83	124,09	126,6	109,75	2%	-13,3%



Entre 2003 et 2020, les indemnisations cumulées versées aux victimes des accidents impliquant des véhicules éthiopiens totalisent la somme de 1,2 milliards de FD.

	2003 à 2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Paiements cumulés (en millions de FD)	333,3	413,1	468,9	553,5	629,7	744,9	842,2	974,7	1 106,1	1 203,5

3/LA CARTOGRAPHIE DE LA SINISTRALITE DU TRAFIC ROUTIER DE TRANSIT EN REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

Il s'agit d'identifier les principaux lieux de survenance des accidents de la route causés par les véhicules éthiopiens aussi bien en termes de nombre que de gravité.

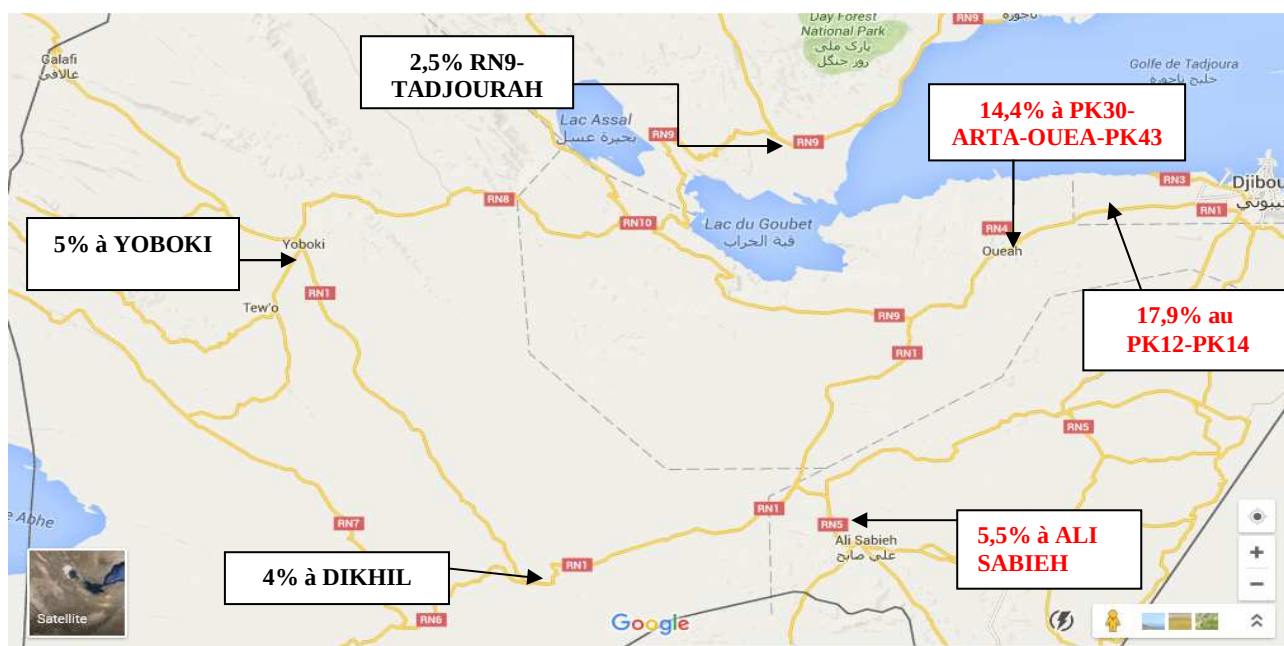
3-1/ Cartographie des accidents selon leur fréquence

En 2020, le plus grand nombre des accidents de transit se concentrent entre Djibouti et Wea soit 82% des 201 sinistres déclarés pendant cette année.

Les ports DCT/DMP, le tronçon PK12-PK14 et le rond-point Arta jusqu'à la ville de Wea réalisent respectivement 26%, 18% et 14% du total des sinistres.

	2018		2019		2020	
	Nombre d'accidents	Part en %	Nombre d'accidents	Part en %	Nombre d'accidents	Part en %
Port PAID	25	8,7%	15	6,7%	2	1%
WEA-ARTA	37	12,9%	23	10,2%	29	14,4%
Port DMP/TH/SGTD	70	24,4%	66	29,3%	53	26,4%
PK12-PK14	36	12,5%	45	20%	36	17,9%
Route de Doraleh	21	7,3%	11	4,9%	13	6,5%
DIKHIL	17	5,9%	16	7,1%	8	4%
PALMERAIS	17	5,9%	15	6,7%	5	2,5%
Route de Venise	10	3,5%	1	0,4%	8	4%
YOBOKI	7	2,4%	12	5,3%	10	5%
PK16-PK27 y compris DIFTZ (PK23)	8	2,8%	4	1,8%	3	1,5%
DRY PORT/FZ	6	2,1%	1	0,4%	13	6,5%
DJIBOUTI VILLE	2	0,7%	-	-	2	1%
ALI SABIEH	21	7,3%	13	5,8%	11	5,5%
PK49-PK60	6	2,1%	0	0,0%	1	0,5%
GALAFI	4	1,4%	1	0,4%	-	-
GRAND BARRA	-	-	2	0,9%	2	1%
LAC ASSAL/TADJOURAH	-	-	-	-	5	2,5%
	287	100%	225	100%	201	100%





Cartographie des accidents des véhicules éthiopiens selon leur nombre

3-2/Cartographie des accidents selon leur gravité

Les sinistres les plus importants en termes de coûts se situent en 2020 dans la zone Arta-Wea suivie du tronçon PK12-PK14 et les ports DCT/SGTD/DMP/TH soit respectivement 27%, 22% et 11% de la charge totale des sinistres déclarés au cours de cet exercice.

	2018		2019		2020	
	Charge de sinistre	Part en %	Charge de sinistre	Part en %	Charge de sinistre	Part en %
ARTA-WEA	56 546 149	25,9%	22 565 695	13,4%	29 805 569	26,8%
PK12-PK14	47 693 275	21,8%	40 262 884	23,9%	24 563 115	22,1%
Ports SGTD/DMP/TH	29 784 096	13,6%	20 502 463	12,2%	12 131 611	10,9%
PK16-PK27 y compris DIFTZ (PK23)	18 497 646	8,5%	32 723 817	19,4%	1 150 000	1,0%
ALI SABIEH	17 543 269	8,0%	23 035 576	13,7%	10 132 125	9,1%
DIKHIL	11 890 644	5,4%	8 017 551	4,8%	6 750 000	6,1%
Route de DORALE	8 858 083	4,1%	5 954 619	3,5%	5 181 683	4,7%
YOBOKI	6 808 000	3,1%	6 281 000	3,7%	4 890 301	4,4%
PAID	6 539 360	3,0%	3 433 538	2,0%	151 000	0,1%
PALMERAIE	2 389 770	1,1%	2 687 178	1,6%	800 400	0,7%
Route de Venise	2 315 677	1,1%	250 000	0,1%	2 130 212	1,9%
DRY PORT/FREE ZONE	1 620 000	0,7%	250 000	0,1%	2 972 163	2,7%
DJIBOUTI VILLE	742 351	0,3%	0	0,0%	962 400	0,9%
PK 30-PK 40	541 462	0,2%	0	0,0%	5 000 000	4,5%
GALAFI	6 857 870	3,1%	550 000	0,3%	0	0,0%
GRAND BARRA	0	0,0%	1 987 780	1,2%	1 750 000	1,6%
LAC ASSAL/TADJOURAH	0	0,0%	0	0,0%	2 857 725	2,6%
	218 627 652	100%	168 502 101	100%	111 228 304	100%

4/LES ACTIVITES DU BUREAU DE LA CARTE JAUNE D'ETHIOPIE

Les véhicules éthiopiens circulant à Djibouti détiennent des cartes jaunes émises par les sociétés d'assurances éthiopiennes membres du Bureau de la carte jaune d'Ethiopie.

Celui-ci gère aussi les accidents causés par les véhicules Djiboutiens en Ethiopie pour le compte du Bureau de Djibouti.

4-1/ La couverture des véhicules éthiopiens

Le bureau de la carte jaune d'Ethiopie a émis 36 035 cartes jaunes en légère hausse de 0,5 % par rapport aux 35 870 cartes de 2019.

En 2020, son chiffre d'affaires a augmenté en birr de 2,2% mais recule en USD de 13,9% à 148 millions de FD suite aux dépréciations de la monnaie éthiopienne.

Il couvre principalement les mouvements des camions éthiopiens en République de Djibouti qui baissent légèrement de 2,5% à 387 588 mouvements en 2020.

Malgré la mise en œuvre du train entre les deux pays depuis 2018 et la hausse continue du fret ferroviaire soit 57% entre 2019 et 2020, le corridor routier affiche encore des mouvements importants nécessitant une couverture de leur risque.

	2017	2018	2019	2020	Variation absolue 20/19	Variation relative 2020/2019
Mouvements des camions éthiopiens	422 673	387 198	397 442	387 588	-9 854	-2,5%

Source : Djibouti Ports Corridor Road (DPCR)

Fret ferroviaire

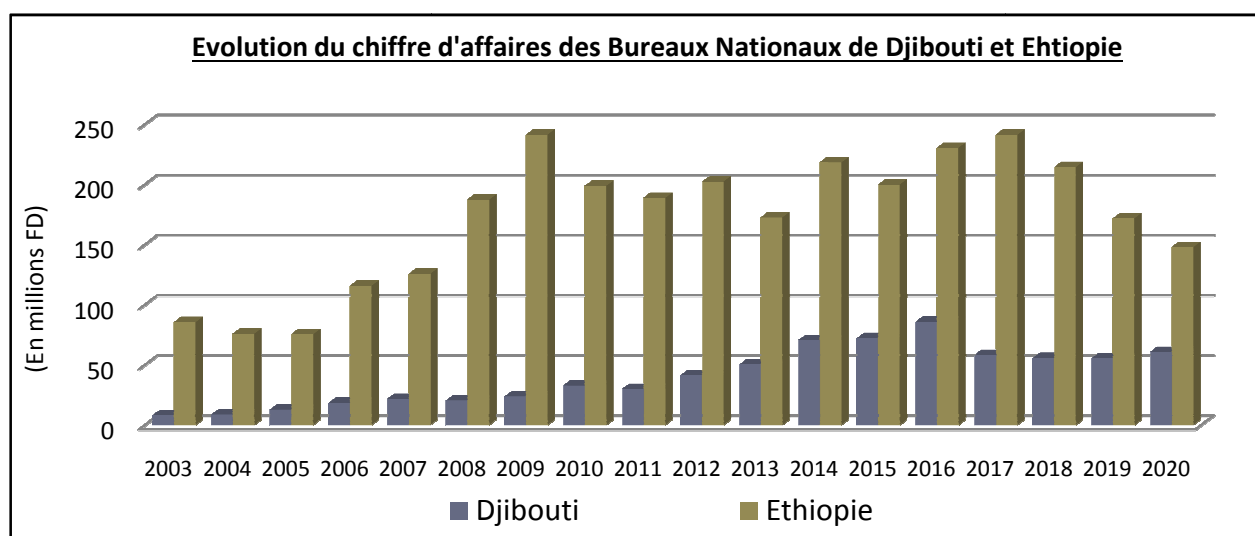
	JAN	FÉV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DEC	Total
2018	1 627	1 993	2 518	4 441	2 732	2 886	4 553	4 479	3 660	4 986	4 231	5 334	43 440
2019	5 660	2 725	5 515	2 078	2 724	4 513	6 635	5 971	7 274	5 827	8 026	5 757	62 705
2020	7 182	6 484	6 876	5 674	4 992	7 719	5 688	8 706	10 810	11 540	11 792	10 912	98 375
Var20/19	26,9%	137,9%	24,7%	173,1%	83,3%	71,0%	-14,3%	45,8%	48,6%	98,0%	46,9%	89,5%	56,9%

Fret (nombre des conteneurs transportés)- Source: Ethio-Djibouti Railway

Production du Bureau de la carte jaune d’Ethiopie

Bureau émetteur	2018		2019		2020		Variation 2019/2018		Variation 2020/2019	
	Nombre CJ	Chiffre d'affaires (millions FD)	Nombre CJ	Chiffre d'affaires (millions FD)	Nombre CJ	Chiffre d'affaires (millions FD)	Nombre CJ	Chiffre d'affaires	Nombre CJ	Chiffre d'affaires
ETHIOPIE	44613	214,4	35 870	171,9	36 035	147,99	-19,6%	-19,8%	0,46%	-13,9%

Source : Rapport du 34^{ème} Conseil des Bureaux de la carte jaune



4-2/La sinistralité du Bureau éthiopien

Elle représente le coût des accidents survenus à Djibouti par rapport aux revenus réalisés par le bureau de la carte jaune d’Ethiopie.

En 2020, la charge de sinistre des véhicules éthiopiens équivalait à 98% des primes d’assurance soit une aggravation de 11 points par rapport à la sinistralité de l’année 2019 (87%) en raison d’une baisse de 18% des primes acquises.

En nette de réassurance, la sinistralité du bureau éthiopien s’est aussi détériorée à 83% contre 11,6% à fin 2019, conséquence d’un bond de 485% de la charge de sinistre combiné à une réduction de 18% des primes acquises due à la dépréciation de la devise locale(birrs).

Sinistralité des véhicules éthiopiens brute de réassurance

En FD

	01/07/15 au 30/06/16	01/07/16 au 30/06/17	01/07/17 au 30/06/18	01/07/18 au 30/06/19	01/07/19 au 30/06/20
Sinistres réglés	92 504 490	111 158 969	108 011 221	164 019 629	86 435 167
Sinistres en suspens au 30/06/n	468 607 479	525 926 534	548 985 645	543 140 656	602 677 013
Sinistres en suspens au 30/06/n-1	399 843 504	468607479	525 926 534	548 985 645	543 140 656
Charge des sinistres (S)	161 268 465	168 478 024	131 070 332	158 174 640	145 971 524
Primes émises	230 465 550	241 306 086	214 354 643	163 372 512 (*)	140 598 827(*)
Provision des risques en cours en début de période	71 985 610	82 967 598	86 870 191	77 167 672	58 814 104
Provision des risques en cours en fin de période	82 967 598	86 870 191	77 167 672	58 814 104	50 615 578
Primes acquises (P)	219483562	237 403 493	224 057 163	181 726 080	148 797 353
S/P	73,5%	70,9%	58,50%	87%	98,1%

(*) 95% des émissions du BNE

Sinistralité des véhicules éthiopiens nette de réassurance

En FD

	01/07/14 au 30/06/15	01/07/15 au 30/06/16	01/07/16 au 30/06/17	01/07/17 au 30/06/18	01/07/18 au 30/06/19	01/07/19 au 30/06/20
Sinistres réglés	31 663 169	58 630 856	38 047 082	57 664 638	55 293 762	26 874 116
Sinistres en suspens au 30/06/n	210 200 301	273 433 226	259 296 357	297 531 080	257 033 778	316 650 196
Sinistres en suspens au 30/06/n-1	325 237 983	210 200 301	273 433 226	259 296 357	297 531 080	257 033 778
Charge des sinistres (S)	-83 374 513	121 863 781	23 910 213	95 899 361	14 796 460	86 490 534
Primes acquises (P)	144 602 956	153 638 493	166 182 445	156 840 014	127 208 256	104 158 147
S/P	-57,70%	79,30%	14,38%	61,14%	11,6%	83%

4-3/La gestion des accidents des véhicules Djiboutiens en Ethiopie

Le Bureau d'Ethiopie gère et règle les accidents de circulation causés en Ethiopie par les automobilistes des autres pays membres du Comesa.

Concernant les véhicules Djiboutiens, 5 sinistres d'un montant de 15,4 millions de FD ont été payés en 2020 alors qu'il reste à payer 70 sinistres estimés à 18,2 millions de FD.

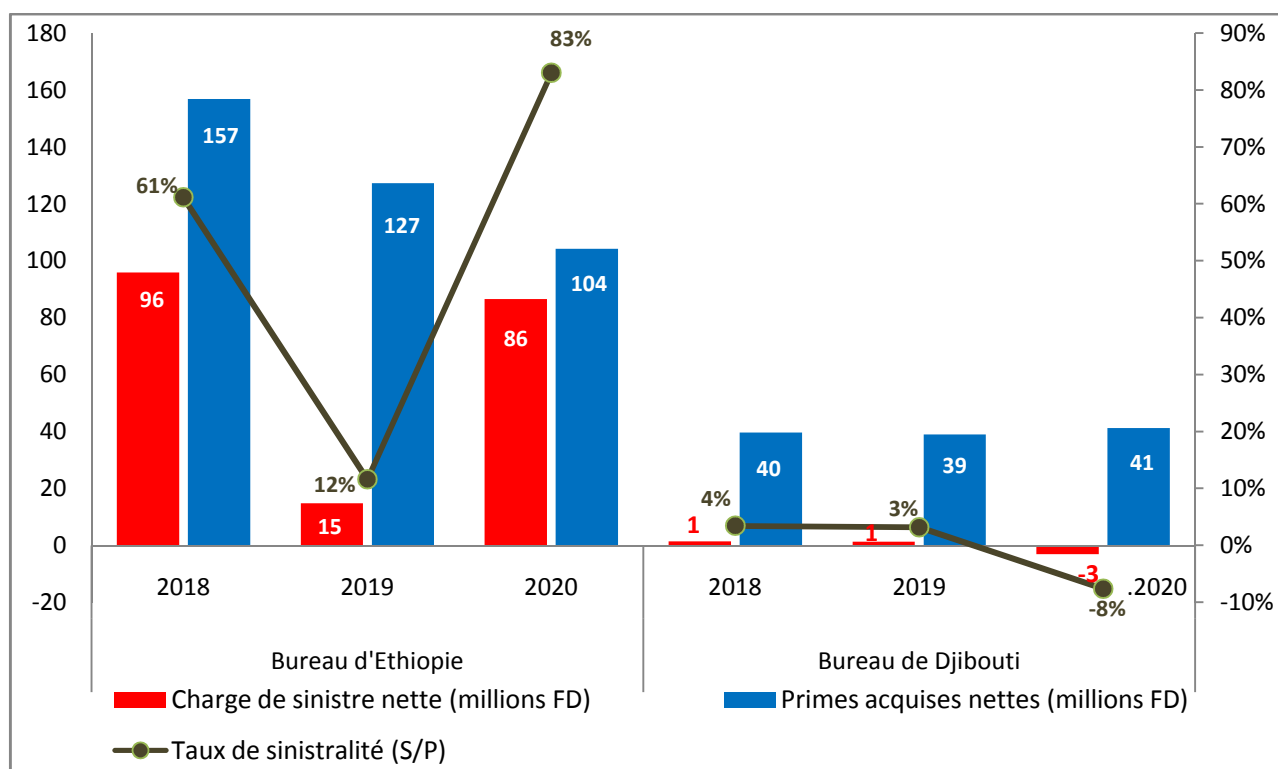
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total 2003-2020	Var 19/18	Var 20/19
Nombre des sinistres survenus	7	12	12	13	19	20	29	6	11	4	184	83,3%	-63,6%
Nombre des sinistres payés par le Bureau National d'Ethiopie	5	3	3	5	8	12	15	7	9	5	102	28,6%	-44,4%
Nombre des sinistres en suspens	23	30	42	49	31	50	67	70	73	70	70	4,3%	-4,1%

Source : Etat des sinistres Comesa du Bureau National éthiopien au 31/12/2020

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Var 19/18	Var 20/19
Paielements (en millions FD)	16,7	0,78	7,6	4,8	5,07	19,41	22,63	7,67	8,54	15,35	11,3%	79,7%
Sinistres en suspens (en millions FD)	19,65	35,77	37,49	35,64	34,58	41,49	28,6	31,94	79,66	18,24	149,4%	-77,1%

Source : Etat des sinistres Comesa du Bureau National éthiopien au 31/12/2020

Les performances techniques des deux bureaux sont illustrées comme suit :



5/LES ACTIVITES DES AUTRES BUREAUX NATIONAUX

Le système d'assurance automobile du Comesa est en vigueur dans les 13 pays suivants : Djibouti, Burundi, RD Congo, Ethiopie, Erythrée, Kenya, Malawi, Rwanda, Soudan, Tanzanie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.

En 2020, le chiffre d'affaires consolidé de tous les bureaux de la carte jaune s'est établi à 2,2 milliards de FD en progression de 9,8% par rapport aux 2 milliards de FD de l'exercice 2019.

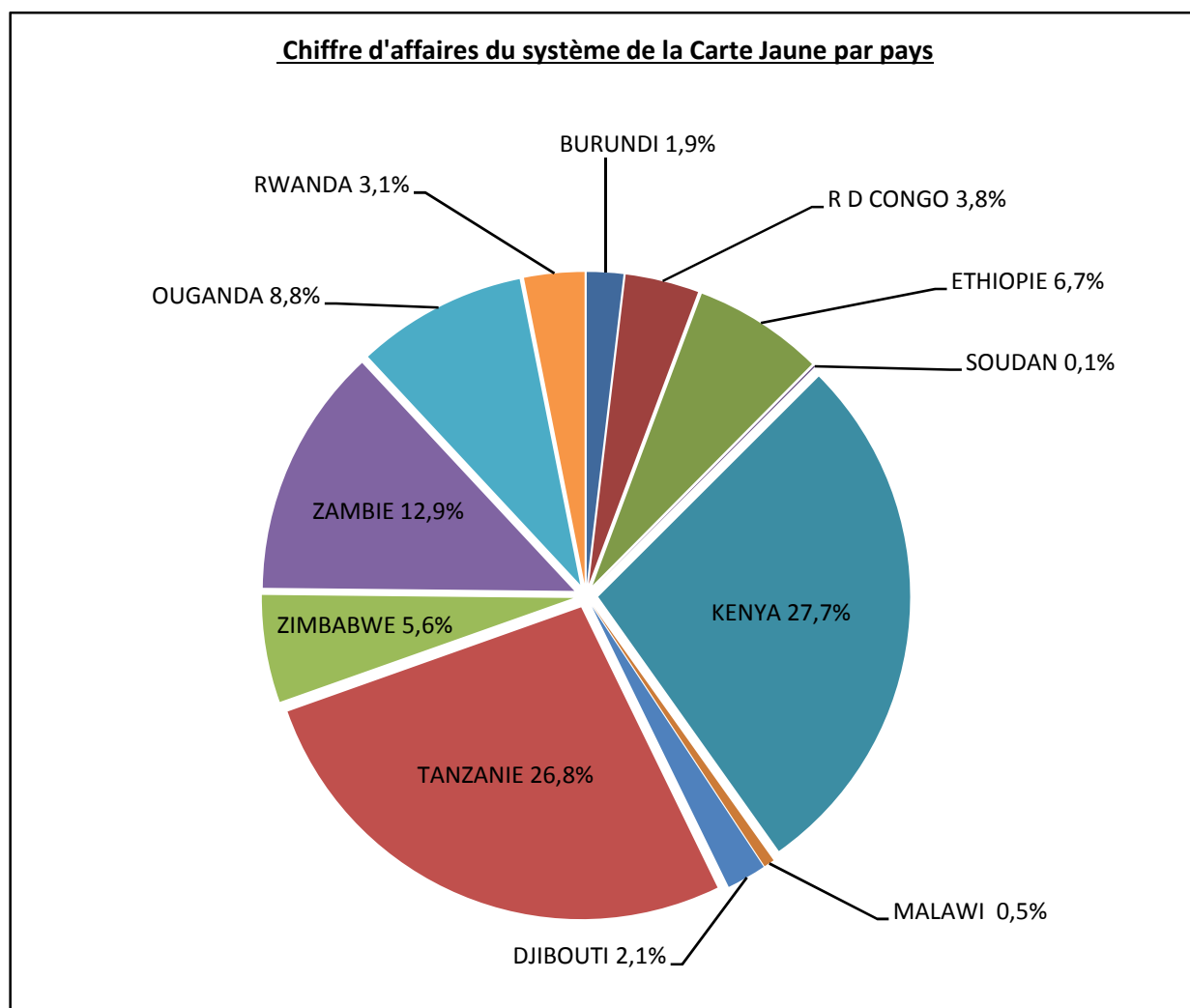
Cette croissance est principalement soutenue par les bureaux de l'Ouganda (+143,5%), de la Zambie (+32,7%) et de la Tanzanie (+23,5%).

En termes de part de marché, le bureau du Kenya est le plus important avec 28% devant la Tanzanie (27%) et la Zambie (13%) alors que les bureaux d'Ethiopie et de Djibouti se classent respectivement au 5^{ème} et 9^{ème} rang.

Bureaux émetteurs	2018		2019		2020		Variation 2020/2019	
	Nombre Carte Jaune	Chiffre d'affaires (millions FD)	Nombre Carte Jaune	Chiffre d'affaires (millions FD)	Nombre Carte Jaune	Chiffre d'affaires (millions FD)	Nombre Carte Jaune	Chiffre d'affaires
BURUNDI	9 797	37,88	9 912	42,96	9 340	41,54	-5,8%	-3,3%
R D CONGO	6 385	63,11	7 330	75,17	6 366	83,52	-13,2%	11,1%
DJIBOUTI	1 393	45,55	1 547	53,38	1 489	45,36	-3,7%	-15%
ERITHREE	4	0,17	15	0,02	0	0,00	-100%	-100%
ETHIOPIE	44 613	214,35	35 870	171,97	36 035	148,00	0,5%	-13,9%
KENYA	29 980	458,45	34 398	632,65	37 396	607,86	8,7%	-3,9%
MALAWI	691	10,50	801	14,19	793	12,00	-1,0%	-15,4%
RWANDA	10 180	32,09	10 459	61,49	11 974	68,55	14,5%	11,5%
SOUDAN	143	1,36	143	1,36	143	1,36	0,0%	0,2%
TANZANIE	29 753	342,18	48 054	476,47	36 845	588,54	-23,3%	23,5%
OUGANDA	19 299	185,09	16 438	79,44	14 695	193,48	-10,6%	143,5%
ZAMBIE	30 802	189,68	36 873	213,56	46 829	283,46	27,0%	32,7%
ZIMBABWE	9 612	184,33	8 846	177,28	6260	122,61	-29,2%	-30,8%
TOTAL	192 652	1 764,74	210 686	1 999,95	208 165	2 196,28	-1,2%	9,8%

Source: Rapport du 34^{ème} Conseil des bureaux de la carte jaune

Répartition des primes carte jaune 2020 par pays



6/ LES REMBOURSEMENTS DES SINISTRES CARTE JAUNE

Chaque bureau national a l'obligation de prendre en charge les accidents survenant sur son territoire et causés par les véhicules en provenance des autres pays du Comesa.

Pour faciliter les remboursements des sommes avancées par un bureau pour le compte d'un autre bureau, il est prévu un mécanisme de réassurance et de compensation qui garantit la viabilité et la stabilité du système d'assurance automobile du Comesa.

C'est ce qui le différencie des autres assurances régionales établies en Afrique de l'Ouest (carte brune) ou en Afrique Centrale (carte rose) qui reposent sur le paiement direct du bureau émetteur de la carte sinistrée et qui complique les indemnisations des victimes.

6-1/ Modalités de remboursement des sinistres carte jaune

Les remboursements entre les bureaux nationaux sont régis par le manuel des opérations de la carte jaune.

Pour les sinistres inférieurs ou égaux à 15 000 USD, c'est la chambre de compensation qui rembourse le bureau gestionnaire du sinistre puis récupère le règlement auprès du Bureau émetteur de la carte jaune sinistrée.

Les sinistres supérieurs à 15 000 USD sont pris en charge par la réassurance en contrepartie d'une cession de 30% des primes de chaque bureau.

Au 31/12/2019, le Pool de réassurance de la carte jaune affichait un chiffre d'affaires net de 559 millions de FD en hausse de 8% par rapport à 2018, un total bilan de 3 milliards de FD, des fonds propres de 1,8 milliards de FD et des dépôts bancaires de 2 milliards de FD. Son résultat net était en baisse de 32% à 233 millions de FD à fin 2019.

6-2/ Les activités de remboursement du Bureau de Djibouti

Les paiements de sinistres effectués par le bureau de Djibouti pour le compte du Bureau éthiopien étaient en moyenne de 115 millions de FD par an au cours des cinq dernières années.

Cela représente environ le double des revenus annuels du Bureau de Djibouti dont le chiffre d'affaires moyen par an s'établit à 63 millions de FD.

Pour réduire au minimum l'impact de ce déséquilibre sur la trésorerie du Bureau de Djibouti, le suivi régulier de la situation des paiements et leur recouvrement rapide constituent une priorité constante pour le contrôle des assurances et le Bureau de Djibouti.

6-2-1/ La liquidation des créances remboursables du Bureau de Djibouti en 2020

Ces créances portent sur les dossiers terminés et les règlements partiels supérieurs à 15 000 USD, disposant de toutes les pièces justificatives.

Elles s'élevaient à 185 millions de FD en 2020 dont 210 règlements définitifs et 10 règlements partiels supérieurs à 15 000 USD totalisant respectivement 128 millions de FD et 57 millions de FD.

La situation des paiements, des autorisations du bureau éthiopien et des remboursements par le Pool de réassurance se présente comme suit :

Règlements définitifs

Sinistres non remboursés en 2019 et sinistres terminés en 2020										
Au 31/12/2020	Sinistres payés				Sinistres autorisés par le BNE		Sinistres remboursés			
	Sinistres < 10 000 / 15 000 \$		Sinistres > 10 000 / 15 000 \$		Sinistres < 10 000 / 15 000 \$		Sinistres < 10 000 / 15 000 \$		Sinistres > 10 000 / 15 000 \$	
	Nombre	Montant FD	Nombre	Montant FD	Nombre	Montant FD	Nombre	Montant FD	Nombre	Montant FD
Total	232(*)	106 019 018	8(**)	38 471 232	155(***)	73 167 907	98	44 341 314	6	34 795 863

(*) dont 28 dossiers incomplets (13 060 941 FD)

1 dossier perdu C07-00063 (487 500 FD)

45 dossiers soumis au BNE le 04 mars 2021 mais non encore autorisés (16 240 270 FD)

2 dossiers rejetés par le BNE (2 443 500 FD)

1 dossier non envoyé au BNE (618 900 FD)

(**) dont 1 dossier incomplet (2 835 145 FD) et 1 non remboursé (840 224 FD)

(***) dont 51 dossiers envoyés au pool de réassurance en 2021 (28 414 947 FD), 3 non remboursés de 265 000 FD et 3 non encore envoyés (146 646 FD)

Règlements partiels

Au 31/12/2020	Règlements ≤ 10 000 /15 000 \$		Règlements > 10 000/ 15 000 \$							
	Nbre	Montant en KFD	Nbre	Montant en KFD	Sinistres soumis à remboursement		Sinistres remboursés		Sinistres non remboursés	
					Nbre	Montant en KFD	Nbre	Montant en KFD	Nbre	Montant en KFD
Total	115	41 424	10(*)	57 178	6	36 856	6	36 856	-	-

(*) dont 4 non soumis au pool de réassurance (20 321 540 FD)

6-2-2/ Les remboursements du Pool de réassurance

Le bureau de Djibouti a reçu 120,6 millions de FD de remboursements du Pool de réassurance en 2020 en baisse de 38,7% par rapport aux 196,7 millions de FD de 2019 qui avait enregistré des versements de 74 millions de FD relatifs à des dossiers soumis au Pool de réassurance en 2018.

A fin 2020, le Pool de réassurance a remboursé quasiment tous les dossiers de sinistres qui ont été soumis par le Bureau de Djibouti soit un taux de remboursement de 99,9%.

Restait seulement à rembourser à cette date une somme de 1,1 millions de FD.

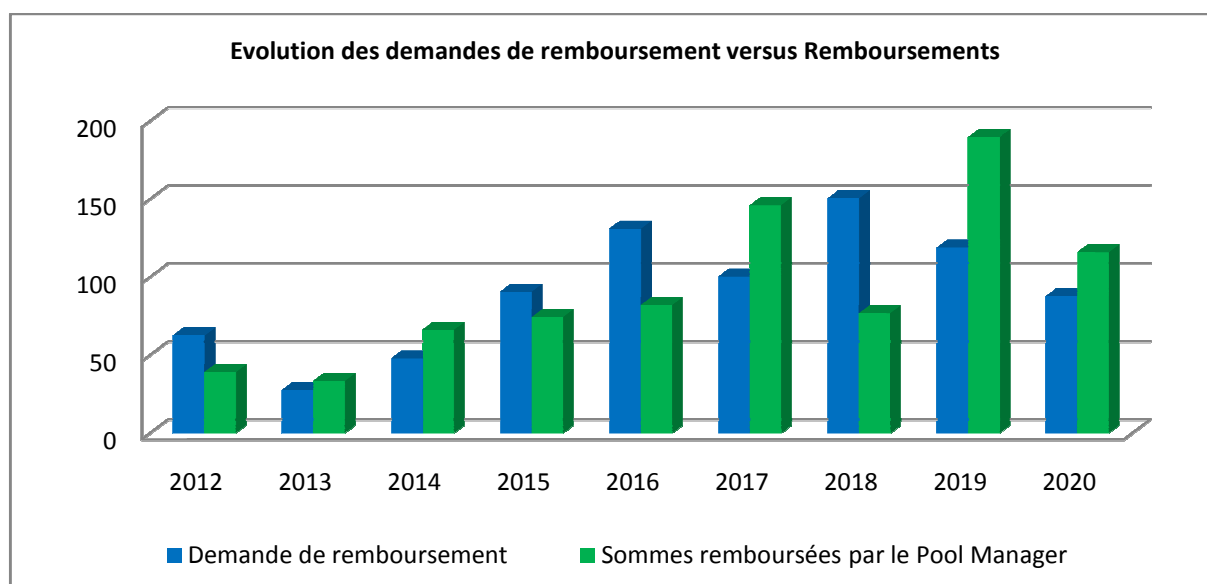
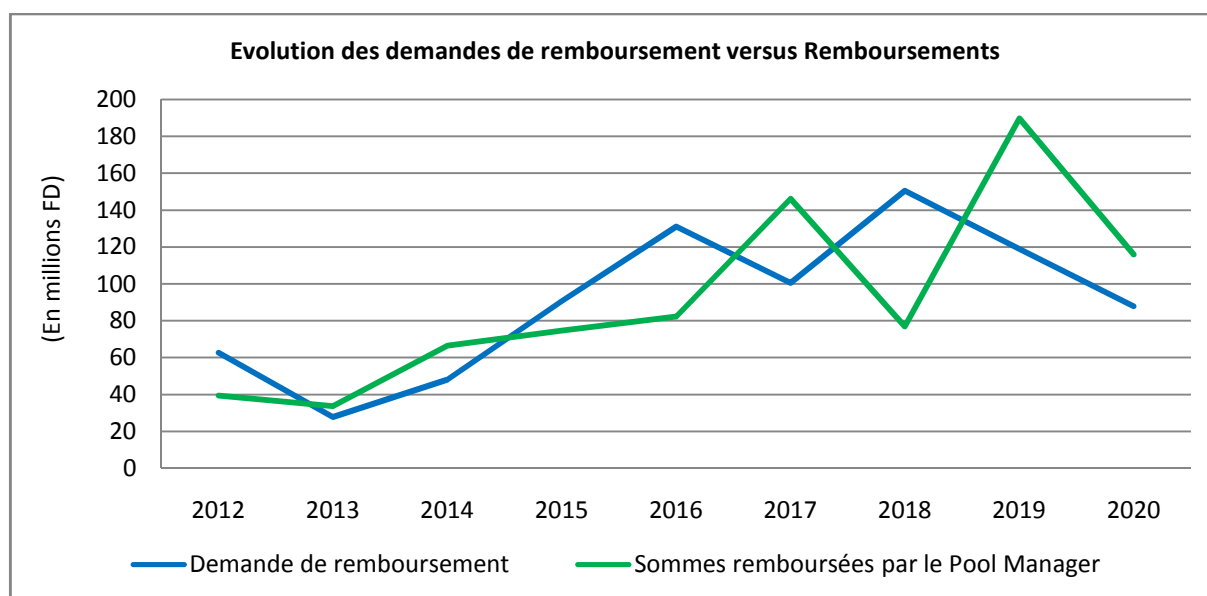
Evolution des remboursements bruts des frais de gestion 2013-2020

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	CUMUL 2003- 2020
Remboursements en millions de FD	39,52	68,97	78,67	85,62	151,68	80,72	196,68	120,55	1 121,23
Variation	9,4%	74,5%	14,1%	8,8%	77,3%	-46,8%	143,6%	-38,7%	-

Evolution du taux de remboursement 2014-2020

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Règlements cumulés en millions de FD	533,25	630,23	744,9	842,19	975,36	1 106,1	1 203,5
Règlements cumulés soumis au remboursement en millions de FD	397,56	488,28	619,49	719,99	870,57	989,56	1 077,50
Remboursements Cumulés en millions de FD	390,99	465,5	547,66	693,79	770,61	960,4	1 076,4
Taux de récupération par rapport aux règlements soumis à remboursement	98,3%	95,3%	88,4%	96,36%	88,5%	97%	99,9%

Frais de gestion des sinistres non inclus



Concernant les demandes de remboursement de 2020 réglées par le Pool de réassurance durant la même année, soit respectivement 87,9 millions de FD et 87,7 millions de FD, le taux de remboursement atteint 99,7% contre 76,2 % en 2019.

Les notes de débit du bureau de Djibouti de 2019 et 2020 ont été remboursées comme suit :

	2019			2020		
	Nombre des notes de débit	Nombre des sinistres	Montant	Nombre des notes de débit	Nombre des sinistres	Montant
Note de débit de l'exercice n	4	123	119 073 947	3	50	87 942 608
Remboursés en n	3	63	90 757 403	3	50	87 677 608 (*)
Remboursés en n+1	1	60	28 316 544	0	0	0
Taux de remboursement en n	75%	51,2%	76,2%	100%	100%	99,70%

(*) Le dernier remboursement de 2020 a vu un écart de 265 000 FD par rapport au note de débit n°02/NBD/2020. Le pool de réassurance s'est engagé à le rembourser.

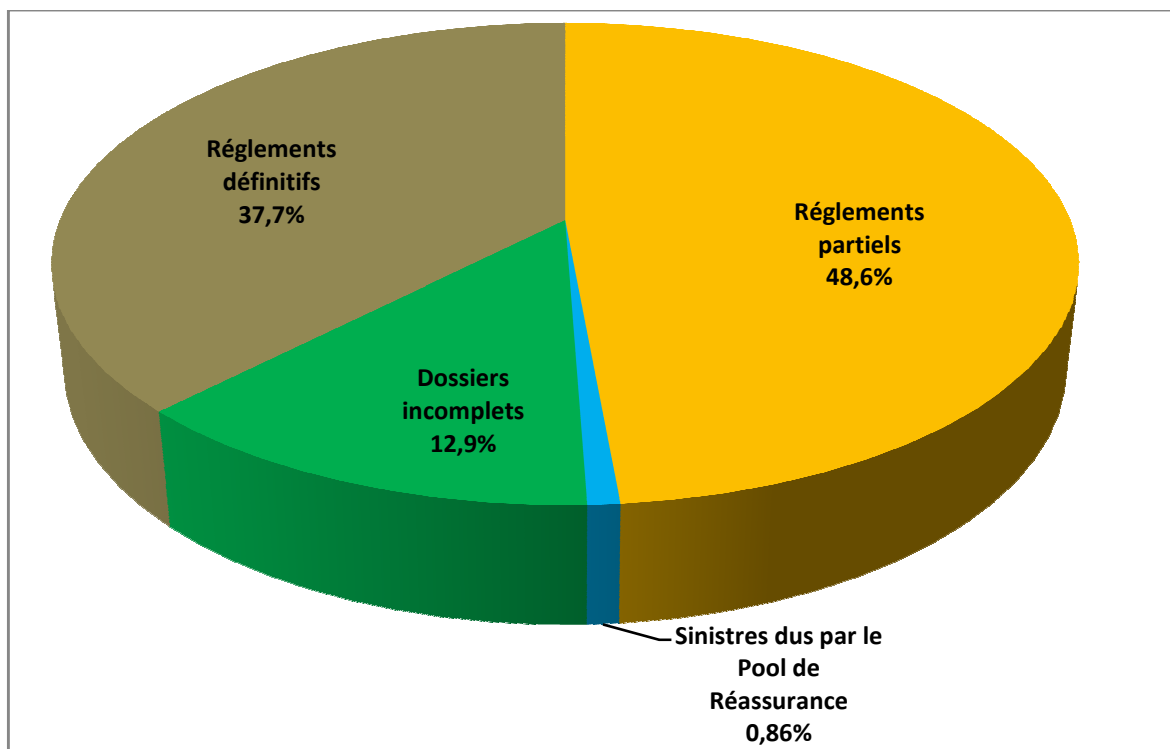
6-2-3/ La situation du compte courant des sinistres Comesa

Ce compte enregistre à son débit le montant des sinistres réglés par le Bureau de Djibouti et à son crédit les remboursements effectués par le Pool de réassurance.

Au 31/12/2020, son solde était débiteur de 127,1 millions de FD réparti comme suit:

	Sinistres dus par le Pool Réassurance		Dossiers incomplets		Règlement total ≤ 15 000 USD		Règlement partiel ≤ 15 000 USD		Règlement partiel > 15 000 USD		Total
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
Solde débiteur 31/12/20	1,10	0,86%	16,38	12,9%	47,86(*)	37,7%	41,42	32,6%	20,32	16%	127,1

(*)Dont 3 dossiers autorisés par le BNE et non envoyés au Pool Manager (146 646 FD), un dossier non envoyé au BNE (618 900 FD), 45 dossiers envoyés au BNE (16 240 270 FD) le 04/03/21, 51 dossiers envoyés au pool de réassurance en Février 2021 (28 414 947 FD) ,3 dossiers non remboursés par le Pool de 265 000 FD et 2 dossiers rejetés par le BNE (2 443 500 FD).



A fin 2020, l'encours des sinistres réglés et non remboursés s'élevait à 127 millions de FD en baisse de 13% par rapport aux 145,7 millions de FD de l'année 2019.

Il comprenait principalement des paiements partiels totalisant 61,7 millions de FD et des paiements définitifs de 48 millions de FD dont la quasi-totalité a été transmise en 2021 soit au Bureau éthiopien (16,2 millions de FD) pour les autorisations de remboursements soit au Pool de réassurance (28,4 millions de FD) pour remboursement.

Les dossiers incomplets(30) s'élèvent à 16,4 millions de FD et le solde dû par le Pool de réassurance était de 1 million de FD à fin 2020.

Au 04/04/2021, le solde s'est réduit à 98,4 millions de FD après remboursement par le Pool de 28,7 millions de FD relatifs à 54 dossiers inférieurs à 15 000 USD.




COMESA

CARTE JAUNE - YELLOW CARD



ISSUED ON
DELIVREE LE

SERIAL N° 12 - DJI
N. DE SERIE

POLICY N°
N° DE LA POLICE

VALID: FROM
VALABLE: DU

INSURED
ASSURE

ADDRESS
ADRESSE

INSURER
ASSUREUR

ADDRESS
ADRESSE

PREMIUM
PRIME

REGISTRATION N°
N° D'IMMATRICULATION

ENGINE N°
N° DU MOTEUR

TYPE OF BODY
CARROSSERIE

TO
AU

Y/C NO.
N° DE CJ

CHASSIS NO.
N° DU CHÂSSIS

MAKE
MARQUE

USE
USAGE

000451

DELETE ITEM WHICH DOES NOT APPLY
BIFFER LES MENTIONS INUTILES

CAR/LORRY/BUS/TRAILER/MOTORCYCLE
VOITURE/ CAMION/ BUS/ REMORQUE/ MOTO

DELETE COUNTRIES NOT APPLICABLE
BIFFER LES PAYS OU CETTE CARTE N EST PAS VALABLE

BUR	RDC/	DJI	EGT	ERI	ETH	KEN	LBY
MAL	RWA	SUD	SWA	TAN	UGA	ZAM	ZIM

SIGNATURE

NAME AND ADDRESS OF BUREAU
NOM ET ADRESSE DU BUREAU EMETTEUR



Edité par :

Ministère de l'Economie et des Finances, chargé de l'Industrie

Direction de l'Economie et du Plan

Immeuble Sarian – Héron

Tél : 21 35 28 01 – Fax : 21 35 28 02

BP : 2535